

Adresse nur
auf dem Umschlag.

1. M. D.

107

106

104

Monsieur l'Archiviste des Archives Départementales
du Nord

Lille

1, Rue du Pont-Neuf

Berlin, le 29 avril 1938.

Monsieur, (kein Ausmitleiden!)

Veuillez me permettre d'avoir
recours à votre obligeance pour une question
qui touche l'édition des diplômes impériaux dans
les Monumenta Germaniae.
Il s'agit de la charte ^(d'immunité) que le roi ~~théo~~ Arnoul accorda
à l'église de Cambrai, le 6 juin 894, et dont l'original
se trouve dans la collection Delattre des vos Archives.
(Böhmer, Regesta Karolinorum n° 1108; Böhmer-Mühl-
bacher, Regesta Imperii I, 2^e éd., n° 1899). La photo
^{déchiffrer} que nous avons à notre disposition ne nous permet
^{avec certitude le début de} pas de ~~lire~~ dans la 12^e ligne du ~~texte~~ de ce diplôme.
Le texte donne-t-il „antecessorum nostrorum regum
violare” ou bien est-ce que le mot „auctoritatem”
y figure? Je vous serais très obligé. Vous m'obligeriez
beaucoup en faisant vérifier ce passage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, avec mes remerci-
ments anticipés, l'expression de mes sentiments
tout dévoués. Ma parfaite considération.